

Checklist visa pour l'Islande - Voyage professionnel



AMBASSADE DE SUEDE

**Veillez noter que tous les documents présentés
doivent être en version originale et traduits en français ou anglais**

Veillez noter que si le dossier n'est pas complet lors de la soumission, il risque d'être refusé

- Passeport : validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé qui contient au moins deux pages vierges
- Formulaire de demande rempli et signé par le demandeur
- Assurance de voyage avec une couverture minimale de 30 000 EUR indiquant les dates pour lesquelles l'assurance s'applique (les assurances renouvelées par tacite reconduction annuellement ne sont pas acceptées)
- Certificat de résidence au Maroc pour les étrangers :
- carte de séjour marocaine/reçu (ou justificatif de demande de renouvellement)
- Si le demandeur de visa est pris en charge par **une société/organisation en Islande**, ce dernier, ainsi qu'un représentant de la société/organisation, doivent remplir et signer le formulaire « **Ábyrgðaryfirlýsing vegna heimsóknar** - Guarantee form for visits », et la société/l'organisation en Islande doit fournir un document comme preuve de moyens financiers.
- Acte de mariage si marié/e (document d'état civil)
- Preuve d'hébergement : réservation d'hôtel confirmée ou confirmation d'hébergement par la société invitante
- Réservation de billet aller-retour (avion, train, bus ou bateau) pour tous les voyages pendant la période de visa demandée

Objet du voyage

- Invitation de la société ou de l'organisation en Suède qui a invité le demandeur de visa
- Ordre de mission de la société marocaine justifiant le séjour pour des raisons professionnelles

Ces deux documents doivent certifier l'identité du demandeur, le statut du demandeur, le but du voyage, la durée du séjour et le lieu de résidence du demandeur et donner des informations sur le financement du séjour.

- Dans le cas de relation d'affaires entre les deux entreprises, une preuve de ces relations d'affaires est nécessaire
- Des billets d'entrée aux foires ou aux congrès au cas où

Justificatif de l'activité professionnelle et justificatif du financement en fonction des catégories ci-dessous :

Hommes/femmes d'affaires, commerçants, professions libérales

- L'inscription de la société marocaine au registre du commerce
- Statut de la société
- Preuve de paiement d'impôts (IGR)/(IS)
- Relevés bancaires des trois derniers mois de la société

Checklist visa pour l'Islande - Voyage professionnel

- Relevés bancaires personnels des trois derniers mois
- Carte professionnelle
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Salariés

- Attestation de travail
- Bordereaux de la CNSS des trois derniers mois et attestation récapitulative des salaires
- Trois derniers bulletins de salaire
- Relevés bancaires des trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)
- Pour les salariés étrangers, un contrat de travail portant le cachet du Ministère du travail (ne s'applique pas aux ressortissants de Tunisie, d'Algérie ou du Sénégal)

Fonctionnaires

- Attestation de fonction
- Copie recto verso de la carte de CNOPS
- Trois derniers bulletins de salaire
- Relevés bancaires des trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Professions régies par un ordre professionnel

(médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes)

- La carte d'identité professionnelle du demandeur ou un certificat d'un ordre professionnel, selon le cas ; et/ou
- L'attestation d'inscription à la taxe professionnelle
- Les relevés bancaires relatifs au compte personnel du demandeur des trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Personnes exerçant une profession ou un métier spécifique

- Membre de la Cour royale, du Gouvernement, du Parlement, du Conseil supérieur de la magistrature, de la Cour constitutionnelle, de la Cour des comptes, du Conseil économique, social et environnemental, du Conseil national des droits de l'homme : note verbale, certificat de permanence ou autre document officiel
- Hauts fonctionnaires de l'État marocain : certificat de permanence délivré par l'organisme compétent
- Recteur ou doyen d'université : certificat de permanence délivré par l'université concernée
- Staff of a European Union delegation, embassy, consulate or official body of a Member State: certificate of tenure issued by the employer

N.B:

- **La présentation de tout document faux ou falsifié peut entraîner des poursuites légales**
- **Des documents additionnels pourront être demandés par l'Ambassade de Suède**

La liste ci-dessus est basée sur la décision de la Commission de mise en œuvre du 04/07/2025